



# Méthodes de paiement dans le e-commerce - baromètre trimestriel

Fiche pratique publié le 02/11/2021, vu 573 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

**D'après l'Observatoire des Usages Internet de Médiamétrie, 42 millions d'internautes ont effectué des achats en ligne au cours du 2ème trimestre 2021.**

Médiamétrie et la Fevad publient les résultats d'une étude exclusive menée du 07 au 10 septembre, auprès de 1 008 internautes âgés de 15 ans et plus. Médiamétrie//NetRatings et la Fevad publient chaque trimestre le classement d'audience des vingt premiers sites d'e-commerce, tous secteurs confondus, sur ordinateur, mobile et tablette. Ce classement trimestriel permet de suivre l'évolution de l'audience des principaux sites marchands français en nombre de visiteurs et en pourcentage de la population française sur la période concernée.

Source : Médiamétrie – Observatoire des Usages Internet – T2 2021 – Copyright Médiamétrie – Tous droits réservés

## Un nombre de cyberacheteurs fréquents en forte augmentation

Si le nombre global de cyberacheteurs affiche désormais une croissance tranquille (+ près d'1 million soit +2,3% en un an) , les acheteurs fréquents voient leur nombre progresser plus rapidement : au 2ème trimestre 2021, plus de 70% (70,1%) des acheteurs en ligne ont réalisé au moins un achat au cours des 3 derniers mois. Ils étaient 63,6% un an auparavant (T2 2020), soit une hausse de 12% en un an.

## Les paiements en ligne largement dominés par la Carte bancaire

77% des cyberacheteurs privilégient en effet le paiement en une fois par carte bancaire.

Toutefois, les Français utilisent également d'autres moyens de paiement comme les solutions de paiement électronique (PayPal, Google Pay, Apple Pay...) qui séduisent 40% des acheteurs, les cartes cadeau (33%), les cartes à paiement étalé, le virement, etc. de sorte que plus de la moitié des cyberacheteurs utilisent plusieurs moyens de paiement, avec en moyenne 2 moyens différents par cyberacheteurs. Les CSP+ (68%) et les 15-34 ans (66%) sont plus nombreux à utiliser plusieurs moyens de paiement que la moyenne des cyberacheteurs (59%).

Par ailleurs, les moyens de paiement varient aussi en fonction du montant des achats.

Si le paiement en une fois par carte bancaire domine quel que soit le montant, cette solution a tendance à diminuer au profit d'autres, comme le prélèvement ou le paiement en plusieurs fois, lorsque l'achat est plus important (plus de 250€). Les solutions de paiement électroniques sont

davantage privilégiées pour les petits montants (moins de 30€) que pour les gros.

Enfin, les moyens de paiement diffèrent également selon les catégories d'achat.

Sans surprise, 74% des acheteurs privilégient la carte bancaire en une fois pour l'achat de produits alimentaires et de grande consommation. Toutefois, 22% préfèrent le paiement par carte bancaire en plusieurs fois pour acquérir des produits techniques et électroménagers et 32% optent pour une solution de paiement électronique quand il s'agit de produits culturels physiques comme les livres par exemple.

## Des e-payers en quête de sécurité

La sécurité et l'authentification des paiements évoluent. Les applications bancaires sont largement adoptées par les Français : 72% des cyberacheteurs ont téléchargé l'appli de leur banque (80% des CSP+ et des 15-34 ans), et parmi eux, 91% l'utilisent pour authentifier leurs achats en ligne, en très grande majorité (73%) via un code : c'est même le cas pour 83% des 50 ans et +.

Et la confiance gagne progressivement les utilisateurs de carte bancaire, puisque plus de la moitié d'entre eux (51%) acceptent que leur numéro de carte soit enregistré par les sites pour faciliter des achats ultérieurs.

Le Top 20 des sites et applications « e-commerce » les plus visités en France – Internet Global 3 écrans – 2ème trimestre 2021

En moyenne, 46,8 millions d'internautes (74,1% des Français) ont consulté, chaque mois, au moins un des sites et/ou applications du Top 20.

Source : fevad.com

Pour plus d'infos : [Comment ouvrir un site de e-commerce en 9 étapes ?](#)

Voir aussi notre guide : [Créer et gérer un site de e-commerce 2021-2022](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Comment ouvrir un site de e-commerce en 9 étapes ?](#)

- E-commerce : est-on obligé de créer une entreprise ?
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Quel est le meilleur statut juridique pour le e-commerce ?
- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Comment créer une SARL en 7 étapes ?
- Créer un site de e-commerce : les déclarations obligatoires
- Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?
- E-commerce : faut-il encore déclarer son site à la CNIL ?
- Comment appliquer le RGPD dans une entreprise ?
- La rédaction des conditions générales de vente (CGV)
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Les professionnels ont-ils tous l'obligation de désigner un médiateur de la consommation ?
- E-commerce : la délivrance d'une facture est-elle obligatoire ?
- Vente en ligne et fraude à la carte bancaire : qui est responsable ?